

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LEGOYT

Statistique des Monts-de-piété en France (fin)

Journal de la société statistique de Paris, tome 3 (1862), p. 188-191

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1862__3__188_0

© Société de statistique de Paris, 1862, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

Statistique des Monts-de-piété en France.

(FIN. — Voir le numéro du 2 février 1862, page 54.)

Nous avons dit que le mont-de-piété de Paris est le plus important de tous ; cet établissement a effectué, en 1853, 1,131,548 engagements, soit plus des deux cinquièmes (435.90) de la totalité des opérations de cette nature en France. Il a prêté, sur ces engagements, une somme de 18,341,468fr. L'ensemble de ses prêts, renouvellement compris, s'est élevé à 24,872,922 fr. Il avait été de 28,108,810 fr. en 1847, de 27,047,876 fr. en 1846, années de cherté ; de 26,217,381 en 1843 ; de 25,613,452 en 1844 ; de 25,270,911 en 1845 ; de 24,521,157 en 1826, et de 24,439,847 en 1840. Ce sont, depuis la création de cet établissement, les prêts les plus considérables qu'il ait effectués. Les dix autres monts-de-piété qui ont le mouvement d'affaires le plus important, se classent dans l'ordre suivant : Lille, Lyon, Bordeaux, Bergues, Marseille, Le Havre, Strasbourg, Rouen, Metz et Valenciennes. Les quatre cinquièmes des opérations des monts-de-piété sont faits par ces dix établissements et celui de Paris. Un mont-de-piété, celui d'Apt, n'opère, année moyenne, que 65 engagements par an.

De 1842 à 1853 inclusivement (date des derniers documents officiels), les 44 monts-de-piété ont fait 29,600,226 prêts, pour une somme totale de 372,288,917 fr. c'est une moyenne annuelle de 2,466,685 prêts montant à 31,024,076 fr.

Voici comment se répartissent entre les 12 années, subdivisées en deux périodes de six années chacune, ces 29,600,226 engagements :

ANNÉES.	ARTICLES.	SOMMES prêtées.	ANNÉES.	ARTICLES.	SOMMES prêtées.
1842	2,562,641	32,281,052 ^f	1848	2,209,819	24,938,324 ^f
1843	2,608,026	34,621,344	1849	2,070,697	23,901,924
1844	2,556,247	33,175,766	1850	2,117,169	25,816,266
1845	2,554,518	33,164,946	1851	2,347,372	28,872,308
1846	2,786,274	35,926,823	1852	2,397,757	29,265,565
1847	2,798,813	36,604,093	1853	2,589,893	32,720,506

On est tout d'abord frappé des différences considérables que présentent les deux périodes au double point de vue du nombre des engagements et de l'importance des sommes prêtées. De 1842 à 1847, période de prospérité industrielle et commerciale, les monts-de-piété ont avancé, en moyenne, 34,462,337 fr. par an. En 1848, sous l'influence évidente d'une crise politique et économique très-intense, le montant des prêts tombe tout à coup à moins de 25 millions, et, en 1849, à moins de 24 millions. L'année suivante, caractérisée par une reprise très-marquée du travail, les prêts remontent à 25,816,266 fr. Leur montant s'accroît encore en 1851, 1852 et 1853, c'est-à-dire, chose singulière, en raison directe de la consolidation de l'ordre et de l'essor de la production. Quelle peut être la cause de cette étrange coïncidence ?

Et d'abord, il serait possible que, dans les années de stagnation industrielle et commerciale prolongée, les classes laborieuses, pour se procurer des ressources en rapport avec leurs besoins, vendissent, au lieu de les engager, les objets mobiliers à leur disposition. Il y a lieu de croire, en outre, que, pour écarter, dans ces temps difficiles, les gros engagements qui épuiserait rapidement leurs ressources, au préjudice de l'ouvrier ou de l'artisan, un grand nombre d'établissements abaissent le maximum de leurs prêts. C'est ainsi qu'à Paris, ce maximum a été réduit à 100 fr. en 1848 et 1849. Mais, selon nous, c'est dans un autre ordre de faits qu'il faut chercher la cause principale des phénomènes que nous venons de signaler. Si, comme l'observation le démontre sans réplique, les prêts s'accroissent avec le développement de l'activité industrielle et commerciale, c'est qu'aujourd'hui le petit commerce et la petite industrie tendent à former, il faut bien le dire, la clientèle la plus considérable des monts-de-piété, et qu'en réalité, ces établissements, déviant par degrés du but de leur institution, sont devenus de véritables maisons de crédit à leur usage.

La quotité moyenne des prêts, pour toute la période 1842-1853, a été de 12 fr. 59 c. Calculée pour chacune des deux années, cette moyenne présente les oscillations ci-après :

1842.	12 ^f 98 ^c		1848.	11 ^f 28 ^c
1843.	13. 27		1849.	11. 54
1844.	12. 97		1850.	12. 19
1845.	12. 98		1851.	12. 29
1846.	12. 89		1852.	12. 25
1847.	13. 07		1853.	12. 63

Ainsi les petits prêts ont été relativement beaucoup plus nombreux dans la seconde que dans la première période. C'est la conséquence de la diminution, de 1848 à 1853, des avances faites au commerce, dont les emprunts, en raison de leur destination, sont plus importants que ceux des autres clients des monts-de-piété.

Le chiffre modeste de leurs prêts ressort plus clairement du tableau ci-après où sont classés, selon l'importance des sommes prêtées, les 2,856,560 engagements ou renouvellements effectués en 1853.

De moins de 5 fr.	1,378,552 ^f	ou	48.26 p. 100.
De 5 à 10 fr.	775,220	—	27.14 —
De 10 à 25 fr.	209,243	—	7.33 —
De 25 à 50 fr.	350,722	—	12.28 —
De 50 à 100 fr.	102,748	—	3.59 —
Au-dessus de 100 fr.	40,075	—	1.40 —
Total.	2,856,560		100.00

Le taux de l'intérêt est loin d'être le même dans tous les établissements. Trois d'entre eux, ceux de Grenoble, de Montpellier et de Toulouse, prêtent gratuitement. Un 4^e, celui d'Angers, prête également sans intérêt jusqu'à 5 fr. et ne prélève que 1 p. 100 sur les prêts excédant cette somme. Les 40 autres prêtaient, en 1853, au taux ci-après :

Deux (Avignon, Brignoles)	4 p. 100.
Six (Aix, Apt, Beaucaire, Carpentras, Lille, Tarascon)	5 —
Sept (Arras, Marseille, Metz, Nantes, Nîmes, Toulon, Versailles)	6 —
Cinq (Arles, Bergues, Dijon, Reims, Saint-Germain)	8 —
Sept (Bordeaux, Le Havre, Lille, Nancy, Paris, Strasbourg, Valenciennes)	9 —
Deux (Rouen, Saint-Quentin)	10 —
Un (Dieppe)	11 —
Six (Boulogne, Brest, Calais, Cambrai, Douai, Limoges)	12 —

Il résulte de ce tableau que, sur 44 établissements, 32 prêtent au-dessus du taux légal, dont 12 dans la proportion du double de cet intérêt. On sait qu'en outre de l'intérêt il est perçu, dans certains monts-de-piété, un droit proportionnel (le plus souvent $\frac{1}{2}$ p. 100), pour frais de prise, de reconnaissance ou de magasinage.

D'après leurs règlements, les monts-de-piété, pour assurer contre toute éventualité le remboursement de leurs avances, ne doivent prêter que dans le rapport de la valeur présumée du gage. Pour les matières d'or et d'argent, peu susceptibles d'altérations, presque tous avancent 80 p. 100; sur les autres nantissements, il est avancé, savoir :

Dans 7 établissements	38 p. 100 de l'estimation.
Dans 2 —	50 —
Dans 32 —	66 —
Dans 2 —	75 —
Dans 1 —	80 —

Les renouvellements opérés de 1842 à 1853 s'élèvent, année moyenne, à 11,672,266 fr. Dans ce chiffre ne sont pas compris les monts-de-piété de Grenoble, Montpellier et Toulouse, qui accordent les plus grandes facilités pour le retrait des nantissements. Pour les engagements, cette moyenne a été de 31,024,076 fr. C'est donc plus de 42 millions que les monts-de-piété avancent au public dans le cours d'une année. — Le rapport des renouvellements aux engagements a varié, dans la période qui nous occupe, de 19.77 (minimum en 1843) à 32.22 p. 100 (maximum en 1849). Le plus grand nombre des renouvellements a eu lieu, dans les années de crise et de souffrance 1848, 1849 et 1850. En moyenne, de 1842 à 1854, on a compté 24.90 renouvellements pour 100 engagements.

Les sommes remboursées dans cette période de 13 années, forment un total de 333,119,470 fr., soit en moyenne, 27,759,956 fr. par an. Dans le même intervalle 26,776,210 nantissements ont été dégagés, soit, terme moyen, 2,231,351 dégagements par an. Comme celui des prêts, le montant des remboursements a subi de très-grandes variations d'une année à l'autre. Ainsi, après s'être élevé, en 1847, à 31,150,985 fr., il est tombé subitement, en 1848, à 23,612,461 fr., et, en 1849, à 23,359,119 fr. En 1850, il est remonté à 23,725,243 fr., et, depuis cette époque, il a augmenté régulièrement d'année en année; c'est la conséquence de l'accroissement des prêts. Les dégagements, pour la période entière, ont été de 90.46 pour 100 engagements. Cette proportion évidemment n'indique pas celle des gages qui reviennent entre les mains de leurs propriétaires. On sait, en effet, que beaucoup d'emprunteurs vendent à des spéculateurs leurs reconnaissances, dont la transmission avec ou sans endos donne un titre valable pour le dégagement. De 1842 à 1853, les 44 monts-de-piété ont fait vendre 1,950,232 nantissements, qui ont produit ensemble 28,938,747 fr. Ce serait, en moyenne annuelle, 162,520 nantissements vendus. Le rapport des ventes aux objets engagés a été 6.58 p. 100. En 1849, année de crise, ce rapport s'est élevé à 8.74, et en 1847, année de cherté, à 8.09. — En 1853, les *bonis* (excédants des produits de la vente sur la somme due au mont-de-piété) ont produit, pour les 44 établissements, une somme de 640,059 fr. 82 c., dont 504,271 fr. 71 c. ou 78.78 fr. p. 100 ont été remboursés aux emprunteurs; le reste (21.22 p. 100) a été prescrit au profit des monts-de-piété. Si l'on divise le montant total des bonis par les articles vendus, on trouve une somme de 4.45 par article. Il est évident que, dans un grand nombre de cas, le montant du boni est trop minime pour compenser seulement la perte de temps qu'en entraînerait la réclamation.

En 1853, quatre monts-de-piété (non compris les établissements qui prêtent sans intérêt), ont tout au plus couvert leurs dépenses (Apt, Arles, Cambrai, Versailles). Dans celui de Calais, bien qu'il prête à 12 p. 100, les dépenses ont excédé les recettes. Les bénéfices réalisés par les 36 autres ont été de 528,205 fr. dont 318,159 fr. pour celui de Paris seulement. Pour 44 millions de prêts sous forme d'engagements effectifs

ou de renouvellements, c'est 1 fr. 20 pour 100 fr. d'avances. — En 1853, les 44 établissements ont dépensé, en frais d'administration, la somme très-considérable de 1,375,546 fr., dont 940,671 pour le personnel ou 68 p. 100 et 434,876 pour le matériel. C'est une dépense moyenne par engagement de 0 fr. 53 c. — Ne serait-il pas possible de réduire des charges aussi considérables et d'adoucir ainsi les conditions généralement si rigoureuses des prêts ?

A. L.